

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 juillet 2020

À 18 h 30

L'an deux mil vingt, le vingt-huit juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Carine BOQUET, Maire.

Présents : MM. Philippe VAST, Jean-Louis LECANU, Lucien DUFOUR, Laurent TAUVEL, Martial BOQUET.
Mmes Angélique DELAMOTTE, Cécile LEGRAND, Véronique BOUSSU, Sabrina MASY.

Représentés : Marie-Christine QUEVAL par Philippe VAST
Hélène BISSON par Cécile LEGRAND
Céline DUPARC par Angélique DELAMOTTE
Jérôme DUBOIS par Jean-Louis LECANU

Absente : Allison LEMONNIER

Monsieur Martial BOQUET a été nommé secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal de la commune après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celles des mandats à délivrer, les bordereaux de titres de recettes, bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures, statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2019 y compris ceux relatives à la journée complémentaire, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 14

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Carine BOQUET, vote le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu :	849 856.54 €
	Réalisé :	894 952.71 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévu :	849 856.54 €
	Réalisé :	669 312.59 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu :	898 708.71 €
	Réalisé :	665 545.57 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévu :	898 708.71 €
	Réalisé :	1 024 495.30 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	- 225 640.12 €
Fonctionnement :	358 949.73 €
Résultat global :	133 309.61 €

CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0
 POUR : 14

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Carine BOQUET, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 28 juillet 2019.

Considérant qu'il y'a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	123 146.02 €
un excédent reporté de :	235 803.71 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	358 949.73 €
un déficit d'investissement de :	225 640.12 €
un déficit des restes à réaliser :	0.00 €
soit un besoin de financement de :	225 640.12 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2019 : EXCÉDENT	358 949.73 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	225 640.12 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	133 309.61 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DÉFICIT	225 640.12 €

CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 14

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Maire propose de ne pas toucher aux pourcentages des trois taxes suivantes :

Taxe d'habitation :	7 %
Taxe foncière bâti :	13.50 %
Taxe foncière non bâti :	30.50 %

soit un produit fiscal attendu de 145 043 €.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 14

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 750 464.61 € et en dépenses et recettes d'investissement à 417 371.12 €.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 14